Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 43 du 11 juin 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

DÉCISION N° 336/ARM/CEMAAE

portant filiation et transmission de patrimoine.

Du *31 mai 2021*

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE. :

DÉCISION N° 336/ARM/CEMAAE portant filiation et transmission de patrimoine.

Du 31 mai 2021

NOR A R M L 2 1 0 1 3 9 4 S

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 563.1.2.1.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu Instruction N° 2071/DEF/EMAA/3/OP du 13 juin 1984 relative aux filiations et à l'héritage des traditions dans les unités de l'armée de l'air. ;
Vu Circulaire N° 2932/DEF/EMAA/3/OP du 24 août 1984 relative à la symbolique dans l'armée de l'air. ,

Décide :

Art. 1er. Les escadrons d'infrastructure en opérations (EIO) 11.513, 13.513 et 15.513 de l'escadre aérienne d'appui aux opérations (EAAO) 00.513 de la Base aérienne 106 de Bordeaux sont respectivement institués héritiers, en filiation indirecte, du patrimoine de tradition des compagnies d'appui au déploiement des installations en opérations (CADIO) 11.513, 13.513 et 15.513.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Philippe LAVIGNE.